

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juillet 2014

DÉLIMITATION DES RÉGIONS ET MODIFICATION DU CALENDRIER ÉLECTORAL - (N° 2100)

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° CL125

présenté par

Mme Rabin, M. Ayrault, M. Belot, Mme Bouillé, Mme Bulteau, M. Chauveau, Mme Clergeau,
M. Daniel, M. Goua, M. Ménard et M. Raimbourg

à l'amendement n° CL|86 de M. Da Silva

ARTICLE PREMIER

I.- Compléter l'alinéa 8 par les mots : « et Pays de la Loire »

II.- En conséquence, supprimer l'alinéa 15

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le projet de loi fait apparaître le maintien du découpage actuel pour deux régions limitrophes de l'Ouest, la Région Bretagne et la Région des Pays de la Loire. Les auteurs de cet amendement souhaitent que la loi puisse constituer une nouvelle région Bretagne - Pays de la Loire par l'addition des deux régions actuelles, entières et sans modification des départements qui les composent.

Cet amendement se fonde sur les nombreuses études et sur les réalités de vie, tant bretonnes que ligériennes, qui démontrent d'ores et déjà de fortes interactions entre les deux régions.

Ces similarités et ces complémentarités ont naturellement amené les élus des villes et des métropoles, et des deux conseils régionaux à entreprendre des collaborations de collectivité à collectivité sur des sujets stratégiques, ce depuis de nombreuses années, et notamment :

-Création du pôle métropolitain Loire – Bretagne,

- 7 pôles de compétitivité interrégionaux : pôle Valorial dédié à l'agroalimentaire et pôle Végépolys dédié à l'innovation végétale ; pôle ID4CAR portant sur l'automobile haut de gamme ; pôle Atlanpôle Biothérapies ; pôle Images et Réseaux notamment porté sur l'économie numérique et les technologies numériques ; pôle Mer Bretagne atlantique qui vise à développer des projets collaboratifs innovants dans la filière maritime,

- D'étroites coopérations lient les deux territoires dans le domaine de l'agriculture et de l'agro-alimentaire, en particulier structurées autour du Pôle Agronomique de l'Ouest (PAO),
- Les deux Régions valorisent leurs compétences académiques au travers de la SATT Ouest Valorisation (Société d'Accélération du Transfert de Technologie), retenue dans le cadre du Programme Investissements d'Avenir et dotée par l'Etat de 70 M€,
- Plus récemment, est né le projet de constitution d'une Université Bretagne Loire, communauté d'universités et d'établissements interrégionale. Ainsi, à l'échelle interrégionale, et à l'initiative des 7 universités, est engagée la création d'une communauté d'universités et d'établissements (COMUE) interrégionale, l'Université Bretagne Loire (UBL),
- En matière de transports, les Régions Pays de la Loire et Bretagne coopèrent depuis de nombreuses années afin d'améliorer leur accessibilité à l'Ouest de l'Europe. Elles sont par exemple engagées dans le projet de liaisons nouvelles Ouest Bretagne Pays de la Loire (LNOBPL).

Les auteurs de cet amendement considèrent que l'union des Régions Bretagne et Pays de la Loire en une seule et grande région, constitue un avantage compétitif pour la France et contribue très largement à la rationalisation de notre organisation territoriale.